

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mai 2023

Date de l'annonce publique : 12/05/2023

Date de la convocation des conseillers : 12/05/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Thiry Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Klinski, Mireille (conseillère, excusée).
Référence		CC.2023-05-22 - 5.02
Point de l'ordre du jour		5.02
Objet		Organisation scolaire 2023-2024 - Règlement d'organisation

Le conseil communal,

Vu le règlement d'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Vu la circulaire ministérielle (circulaire de printemps) aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2023/2024 ;

Vu l'avis de la commission scolaire du 11 mai 2023 ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'arrêter l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental de la Commune de Roeser pour l'année scolaire 2023/2024.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 susmentionné.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 31 mai 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire ff,